

Contrat de cession de droits d'auteur
aux fins de diffusion du mémoire de HMONP
(Habilitation à la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre)

entre l'(es) auteur(s) du projet :

NOM :

PRENOM :

Intitulé et date du Projet :

Et l'ensa nantes, représentée par : Monsieur Christian Dautel, Directeur de l'ensa nantes

Droits d'auteur

Conformément à l'article L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle qui protège les droits des auteurs sur toutes les œuvres de l'esprit, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination,

L'auteur (e), les

- Autorise(nt) l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, désignée ci-dessous par le terme l'ensa nantes, à conserver, communiquer et faire état ou diffuser le mémoire de HMONP dans sa version imprimée et/ou numérique
- Cède(nt) de manière non exclusive, à titre gratuit, les droits patrimoniaux d'auteur, de reproduction et de représentation afférents à ce projet

La présente autorisation est consentie pour toute la durée légale de protection de la propriété littéraire et artistique offerte par la loi française à l'auteur, ses ayants droits ou représentants, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour une exploitation dans le monde entier.

Étendue de la cession :

La présente cession comporte pour l'ensa nantes le droit d'exploiter directement ou de céder les droits de reproduction et de représentation qui suivent, et ce, dans le cadre exclusif de ses activités pédagogiques ou scientifiques, dans un but non commercial de valorisation de son enseignement :

a) reproduction

La fixation matérielle des œuvres par tous procédés permettant de les communiquer au public dans un support de masse ou par voie d'internet et notamment par édition, imprimerie, photocopie, édition électronique, en particulier en cédérom, CD-photo, DVD et sur les réseaux numériques, ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir.

b) représentation

La communication au public de la contribution en tout ou partie :

- par consultation sur place au sein de la bibliothèque ou par prêt inter-institutions ;
- sur le réseau internet (diffusion mondiale) extranet et intranet de l'ensa nantes ;
- dans le cadre d'une exposition des travaux, au sein de l'ensa nantes ou dans tout lieu (dans le monde entier) choisi par la direction de l'ensa nantes pour valoriser son enseignement ;

- par représentation sur grand écran, dans toute manifestation, notamment, colloque, festival ou salon et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information ou de formation (dans le monde entier).
- par publication d'école non commerciale

Ce mémoire pourra faire l'objet d'une notice, avec ou sans résumé, pour en signaler l'existence, sous un format papier ou numérique, dans le catalogue de la médiathèque de l'ensa nantes, dans la base de données commune aux écoles d'architecture et dans toute base similaire qui serait créée dans le but de valoriser les travaux des étudiants de l'ensa nantes. Ces catalogues peuvent être diffusés sur un site relevant du ministère de la Culture et de la Communication et/ou du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L(es) auteur(e) (s) garantit(ssent) détenir les droits afférents aux documents et notamment aux reproductions d'œuvres (sculpture, dessin, maquette, architecture, etc.) contenus dans le projet produit.

L'auteur accepte les termes ci-dessus et en conséquence cède à titre gratuit et non exclusif à l'ensa nantes ses ou les droits d'auteurs patrimoniaux de reproduction et de représentation résultant de son (leur) mémoire de HMONP. Il(s) reconnaît(ssent) que l'ensa nantes est libre, pour l'exploitation des droits concédés, de contracter avec tout tiers de son choix sous réserve du respect de son(leur) droit moral et sous réserve que ses(leurs) prénom, nom et qualité soient mentionnés ainsi que le cadre pédagogique dans lequel le travail a été effectué.

Le présent contrat n'oblige pas l'ensa nantes à faire usage des autorisations qui lui sont données.

En cas de désaccord entre l'auteur et l'ensa nantes sur la diffusion du mémoire de HMONP, il sera recherché une solution amiable auprès de la direction de l'ensa nantes pour prévenir tout contentieux.

Toute contestation qui subsisterait, relative à l'interprétation et/ou à l'exécution des dispositions du présent contrat, sera portée devant les tribunaux compétents.

Détail des droits accordés (cochez la case correspondante) :

	oui	non
Prêt		
Photocopie / Scan		
Diffusion intranet (accès limité)		
Diffusion internet		
Exposition		
Publication non commerciale		

Fait à, le

Mention « Lu et approuvé »

Signature de l'auteur (e) s

L'auteur : les auteurs :


Le Directeur de l'ensa nantes